

# Reconnaissance des qualifications professionnelles

2002/0061(COD) - 07/09/2005 - Rectificatif à l'acte final

**OBJECTIF :** **Rectificatif** à la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (*directive initialement publiée au Journal officiel de l'Union européenne L 255 du 30 septembre 2005*).

La directive vise à simplifier le système de la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne.

Le rectificatif porte essentiellement sur des points techniques de l'annexe de la directive, en particulier des détails portant sur la dénomination de certaines professions dans une série d'États membres.